

**Service instructeur**

DSOL - Service de protection maternelle et  
infantile

**Service consulté**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE  
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU HAUT-RHIN EN FAVEUR DU LIEU D'ACCUEIL  
ENFANTS PARENTS TROIS PETITS POINTS DE MUNSTER  
DU 01/01/2018 AU 30/12/2021**

Résumé : La Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin (CAF) propose au Département la reconduction de la convention d'objectifs et de financement relative au lieu d'accueil enfants parents (LAEP) « Trois petits Points » de Munster échue au 31 décembre 2017, pour quatre années.

Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de paiement de la prestation de service versée par la CAF pour ce lieu d'accueil pour les années 2018 à 2021.

Le lieu d'accueil enfants parents (LAEP) « Trois Petits Points » a ouvert ses portes le 15 septembre 2011, suite à une réflexion datant de 2010 concernant le besoin de rencontres entre parents dans un but d'échanger les points de vue et la possibilité, pour les enfants, de côtoyer d'autres enfants en toute confiance et sécurité. Le LAEP est animé par une équipe de 9 professionnels de l'Espace Solidarité de Munster. Les objectifs de ce LAEP s'inscrivent dans les actions de prévention précoce, d'aide à la socialisation des enfants et de soutien à la parentalité tout en proposant un accompagnement du lien familial dans un espace convivial.

« Trois petits points » est très accessible, situé près du centre médico-social et de la gare SNCF. Le LAEP est bien identifié dans la vallée de Munster. La structure est située dans les locaux du Péri-scolaire de Munster « La Pépinière », elle est reconnue par la population de la vallée. De 2 à 4 familles, à ses débuts, le LAEP en accueille à présent entre 8 et 10 par séance à raison d'une séance par semaine. Cette diversité contribue à la richesse de ce lieu.

Le Département met à disposition une équipe pluridisciplinaire de professionnels de la PMI et des Espaces Solidarité pour la somme de 9 812,34 €, prestation de service de la CAF déduite. Cette somme est calculée à partir du nombre d'heures d'accueil, de réunions

d'équipe et de supervision effectuées par les agents, sur la base du salaire horaire annuel fourni par la DRH. Le Département organise des séances de supervision à hauteur de 1 600 €. La Caisse d'Allocations Familiales verse une prestation de service dont le montant prévisionnel 2018 s'élève à 3 586,44 €. Enfin, la ville de Munster assure le prêt des locaux à titre gracieux.

La 10<sup>e</sup> Commission a émis un avis favorable lors de sa réunion du 15 juin 2018.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'approuver la convention d'objectifs et de financement à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin en faveur du Lieu d'Accueil Enfants Parents « Trois Petits Points » à Munster, pour les années 2018 à 2021, et de m'autoriser à signer cette convention jointe en annexe au présent rapport,
- de préciser que les recettes seront encaissées sur le programme G622, chapitre 74, fonction 41, nature 74788, service 010.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT